

Conseil Supérieur de l'Énergie

Séance du 27 mars 2025

Une dernière version de la PPE 3 à haut risque

À la suite du changement de gouvernement, une nouvelle version de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3), révisée après celle proposée en novembre 2024, a été soumise pour avis lors de la séance du 27 mars dernier au Conseil Supérieur de l'Énergie. Ce texte définit la feuille de route du secteur de l'énergie pour la période 2025-2035.

Cette PPE s'intègre dans un cadre plus large, comprenant la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Mais surtout, elle fixe les grandes ambitions de la France pour son mix énergétique, avec notamment le lancement d'appels d'offres pour la construction de parcs éoliens et des conditions de financement de projets stratégiques. Elle se positionne également dans le cadre européen du paquet «Fit for 55», un ensemble de textes législatifs visant à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.

L'objectif phare est l'augmentation de la production d'électricité décarbonée dans notre mix énergétique. L'électricité devrait ainsi représenter 40 % de ce mix, contre 25 % aujourd'hui. Des trajectoires ont également été établies en termes d'emplois et de moyens de production pour atteindre la souveraineté énergétique, avec l'abandon progressif des énergies fossiles.

Le pétrole et le gaz représentent encore près de 60 % de notre consommation énergétique, entraînant des importations massives, qui ont atteint entre 20 et 80 milliards d'euros par an durant la décennie 2010, avec un pic de 126 milliards d'euros en 2022. Cette dépendance illustre l'urgence de reprendre le contrôle de notre souveraineté énergétique, tant d'un point de vue économique que géopolitique.

Si certains expriment une impatience compréhensible, nous restons prudents quant à la mise en œuvre de ce décret, qui suscite de vives critiques. En effet, le texte n'est pas sanctuarisé par une loi, contrairement à la situation de 2019. De nombreux parlementaires sont actuellement farouchement opposés au projet, ce qui soulève des interrogations quant à sa concrétisation législative.